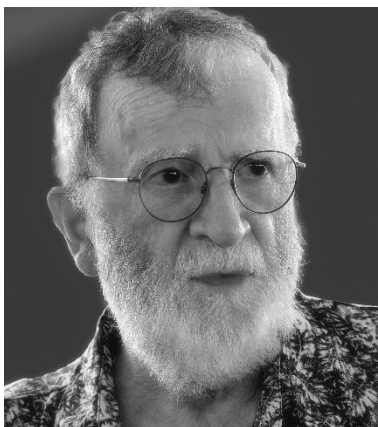


# GUIDE DES COMPÉTITIONS

Version 2022.5e

# COMPÉTITIONS

# ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT



À l'aube d'une saison 2022-2023 qui commence, le département compétition vient d'actualiser le guide qui vous est donc présenté ci-après. Tout d'abord je veux remercier toute l'équipe qui a auparavant travaillé sur les différentes compétitions, je parle bien sûr de Gérard Barbier et de tous les commissaires qui depuis de nombreuses années ont fait un excellent travail.

On va démarrer donc la saison 2022-2023 avec de petites modifications concernant les règlements et toujours avec le même souci de privilégier le travail des auteurs dans une bonne ambiance.

Je veux tout d'abord remercier les clubs, qui vont accueillir les différents jugements, remercier le chargé de mission James Labruyère et les commissaires, pour l'actualisation du présent support. Il s'agit d'un gros travail qui va permettre de préparer la saison qui arrive et puis remercier les juges qui vont être sollicités. Il faut savoir que la Fédération au niveau national, organise plus d'une trentaine de compétitions, je vous laisse multiplier par 3 et vous aurez facilement le nombre de juges. Vous le constatez, nous avons besoin d'une centaine de juges tous les ans, rien que pour le National !

Des améliorations sont apportées pour les remises de prix, notamment avec des mémoires de coupe pour les Coupes de France, des trophées pour le N1 et l'an dernier l'arrivée d'un titre supplémentaire, celui de Champion de France des clubs.

Vous retrouverez tout cela dans le guide des compétitions, je l'ai déjà dit ce n'est pas une option il faut absolument le lire, cela évitera beaucoup de malentendus par la suite.

Les résultats qui seront annoncés en fin de jugement, seront des résultats provisoires, ils seront, au bout de 6 semaines, considérés comme définitifs.

Je vous souhaite à tous d'avoir des résultats qui correspondent à vos attentes et surtout de venir lors des différentes compétitions, cela vous permettra de voir des façons de travailler des autres clubs, des auteurs et puis c'est là aussi, que l'on peut rencontrer tous ceux qui partagent la même passion.

Bonne saison 2022-2023, bon courage à tous ceux qui font le nécessaire pour que ce soit une réussite et puis nous nous retrouverons début juin pour des remises de prix qui, je l'espère, seront à la hauteur de vos espérances.

J'en profite pour remercier les partenaires qui nous suivent régulièrement et qui même depuis ces 2, 3 saisons difficiles nous sont restés fidèles.

Très bonne saison à tous et à bientôt,

**Jean Saleilles**

Président de la Fédération Photographique de France

[president@federation-photo.fr](mailto:president@federation-photo.fr)

## LE MOT DU RESPONSABLE DE DÉPARTEMENT



Une année spéciale pour ce département sans responsable mais avec un chargé de mission. Avec l'ensemble des commissaires compétition et les chargés de mission nous allons continuer le travail de Gérard et mener toutes les compétitions à terme.

Une mise à jour du Guide des compétitions devrait permettre de l'alléger et de standardiser l'ensemble. Il n'y aura pas de bouleversements, mais juste des réajustements.

Les commissaires sont bénévoles et accomplissent leur travail en respectant le règlement. Ils ont aussi le droit de prendre des décisions afin que tout se déroule pour le mieux. Cependant, ils ne sont pas là pour recevoir les mécontentements des auteurs déçus.

Merci à Sophie Belloni-Vitou pour les années passées au poste de commissaire du Super Challenge et bienvenue à Max Rebotier à ce poste.

Enfin, je vous encourage à vous déplacer lors de ces manifestations, surtout quand cela se passe dans vos régions ou les régions proches de chez vous.

Pour conclure, bonnes compétitions à tous !

**James Labruière**

Chargé de mission – Département Compétitions

[dpt.compet@federation-photo.fr](mailto:dpt.compet@federation-photo.fr)

## NOS PARTENAIRES

**Canon**

**SIGMA**

**OLYMPUS**

**EPSON®**  
EXCEED YOUR VISION



**FUJIFILM**

**SONY**

SCENOLIA   
Labo

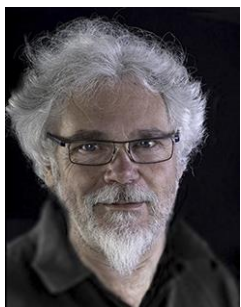


## PARTENAIRES PAR COMPÉTITION – SAISON 2021/2022

COMPÉTITION	PARTENAIRE(S)	COMPÉTITION	PARTENAIRE(S)
Coupe de France Papier Monochrome	CANON / HAHNEMÜHLE	National 2 IP Couleur	JIMAGIN / PROPHOT / EYROLLES
Coupe de France Papier Couleur	EPSON / JIMAGIN / INNOVA	National 2 IP Monochrome	ALLPAGES / JIMAGIN / INNOVA
Coupe de France IP Couleur	EIZO / JIMAGIN / INNOVA / EYROLLES	National 2 Nature Papier	ALLPAGES / JIMAGIN / INNOVA
Coupe de France IP Monochrome	PROPHOT	National 2 IP Nature	ALLPAGES / JIMAGIN / INNOVA
Coupe de France Papier Nature	SONY	National 2 Auteur	ALLPAGES / JIMAGIN / INNOVA
Coupe de France IP Nature	OLYMPUS	National 2 Audiovisuel	PROPHOT
Coupe de France Auteur	SIGMA / JIMAGIN / ALLPAGES	Série Sonorisée	ALLPAGES
Coupe de France Audiovisuel	PROPHOT	Grand Prix d'Auteur	NIKON
National 1 Papier Monochrome	PROPHOT / EYROLLES	Grand Prix de la Créativité	FUJIFILM
National 1 Papier Couleur	ALLPAGES	Reportage	PHOTOKUB / GÉANT BEAUX-ARTS
National 1 IP Couleur	PROPHOT	Livre d'Auteur	MATISSEO / EYROLLES / JIMAGIN
National 1 IP Monochrome	ALLPAGES / EYROLLES / PHOTOKUB / MATISSEO	Quadrimage	ALLPAGES / EYROLLES / PHOTOKUB / PROPHOT
National 1 Nature Papier	ALLPAGES	Super Challenge	SCENOLIA
National 1 IP Nature	PROPHOT	Open FED	NIKON / RÉPONSES-PHOTO
National 1 auteur	ALLPAGES / HAHNEMÜHLE	Auteur Jeunes	VILLE D'ARRAS / EYROLLES
National 1 Audiovisuel	PROPHOT	Collectif 13-18 Ans	CEWE / EYROLLES / JIMAGIN
National 2 Papier Monochrome	GÉANT DES BEAUX-ARTS / MATISSEO / JIMAGIN	Collectif 8-13 ans	DELL / EYROLLES / ALLPAGES
National 2 Papier Couleur	ALLPAGES / JIMAGIN / INNOVA	Individuel +13 Ans (13-18)	EYROLLES / ALLPAGES
		Individuel-13 Ans (8-13)	EYROLLES / CEWE

# NOS COMMISSAIRES NATIONAUX

*Pour écrire à l'un de nos commissaires, cliquez sur la vignette correspondante*



Papier Monochrome  
Christian DEVERS



IP Monochrome  
Dominique SAUNIER



Papier Couleur  
Rob HOUMAN



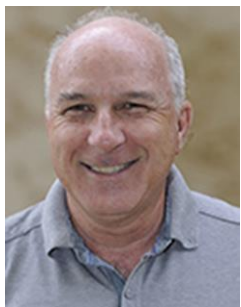
IP Couleur  
Maurice MACCARI



Papier Nature  
Jean-Pierre LOPEZ



IP Nature  
Anne-Marie ETIENNE



Audiovisuel  
Jean-Marc FIANCETTE



Auteurs  
Claudine LAINÉ



Grands Prix  
Gilbert COULETEL



Reportage  
Roselyne TOUTALIAN



Livre Auteur  
Alain BEURAIN



Quadrimage  
Dominique ROEDSENS



Jeunesse  
Danièle PRUVOT



Super Challenge  
Max REBOTIER



Open Fed  
Christian DEVERS

## LES CHARGÉS DE MISSION

*Pour écrire à l'un de nos commissaires, cliquez sur la vignette correspondante*



Biennales FIAP  
José Manuel PIRES DIAS



Liaison PSA  
Eric CAUSSE



Labels & Distinctions  
Alain WITTEZAËLE



IRCC  
Anne-Marie ETIENNE



Les Ambassadeurs  
James LABRUYÈRE



Championnat Clubs  
Rob HOUMAN

# LES MODIFICATIONS

DATE	MODIFICATION	AUTEUR
2022-09-30	REFONTE COMPLÈTE DU GUIDE DES COMPÉTITIONS	JAMES LABRUYÈRE
2022-10-13	L'OPEN FED PASSE À 3 PHOTOS AU LIEU DE 4 L'AUDIOVISUEL REGROUPE COURT-MÉTRAGE PHOTOGRAPHIQUE ET SÉRIE SONORISÉE APPARITION DU RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUB	JAMES LABRUYÈRE
2022-10-25	AJOUT DES ÉDITOS MODIFICATION DES COMPÉTITIONS AUDIOVISUELLES PRÉCISIONS SUR LES GRANDS PRIX D'AUTEUR	JAMES LABRUYÈRE
2022-11-04	MODIFICATIONS DE LA PROJECTION DU QUADRIMAGE	JAMES LABRUYÈRE



# GLOSSAIRE

**Compétition** : C'est un type de jugement photographique, pour des œuvres présentées sur un support, pour une discipline suivant un niveau de participation.

**Compétitions régionales** : Chaque saison, L'Union Régionale organise ses compétitions régionales dont elle en est le garant. C'est elle qui fait les sélections, inscriptions et les envois des œuvres pour les N2.

**Deuxième équipe d'un club** : Une seconde équipe peut être sélectionnée pour participer aux N2, mais ne pourra accéder aux N1 la saison suivante.

**Discipline** : C'est le moyen d'expression photographique.

**N2** : Le national 2 est une compétition tremplin entre le régional et le national. Chaque Union-Régionale, suivant des quotas, envoie ses meilleures photos, séries et montages de la saison en cours au National 2. Toujours la même saison, les N2 se déroulent et donnent, suivant les résultats et en respectant les quotas, les clubs et auteurs qui accéderont en N1 la saison suivante.

**Niveaux de participation** : C'est l'accès aux compétitions par classement sélectif ou accès direct. La coupe de France étant la valeur la plus haute en termes de classement par sélection.

**Œuvre** : Pour une compétition photo, l'œuvre est la photo jugée. Pour une compétition auteur, l'œuvre jugée est une série de photos. Pour l'audiovisuel, l'œuvre jugée est le montage.

**Support** : C'est le moyen de visualisation de l'image, support papier (argentique ou par impression numérique) ou support fichier numérique (IP) ou montage pour l'audiovisuel.

**Type de jugement** : C'est la façon dont seront jugées les œuvres. Individuellement pour les concours photo. L'ensemble pour les séries auteur et le montage pour l'audiovisuel. Les jugements sont effectués en présentiel pour tous les concours en support papier et en présentiel ou par internet pour les concours image projetée, appelées aussi IP.

# ORGANIGRAMME DES COMPÉTITIONS

		NIVEAU DE PARTICIPATION				
		RÉGIONAL	N2	N1	COUPE	ACCÈS DIRECT
SUPPORTS	DISCIPLINES	PARTICIPANTS INDIVIDUELS / CLUB	PARTICIPANTS INDIVIDUELS / CLUB	PARTICIPANTS CLUB	PARTICIPANTS CLUB	PARTICIPANTS INDIVIDUELS
Papier et IP	Monochrome	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Papier et IP	Couleur	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Papier et IP	Nature	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Papier	Auteur	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Papier	Grand prix auteur	Non	Non	Non	Non	Oui
Papier	Livre	Non	Non	Non	Non	Oui
Papier	Reportage	Non	Non	Non	Non	Oui
IP	Quadrimage	Non	Non	Non	Non	Oui
IP	Super Challenge	Non	Non	Non	Non	Oui
Audiovisuel	Court-Métrage Photo	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Audiovisuel	Série sonorisée	Non	Non	Non	Non	Oui
IP	Open Fed	Non	Non	Non	Non	Open accès direct
IP	Open Jeunesse	Non	Non	Non	Non	Open accès direct
		Année 0 accède en N2 suivant quotas régional	Année 0 accède en N1 ou redescend en régional la saison suivante	Année 0 accède en coupe ou reste en N1 ou redescend en régional la saison suivante	Année 0 reste en Coupe ou redescend en N1 la saison suivante	Année 0 non qualificatif
<b>RÉSULTAT DES COMPÉTITIONS</b>						

# PANORAMA DES COMPÉTITIONS

Le but du guide que vous avez entre les mains est de vous présenter l'ensemble de nos compétitions le plus clairement possible. De ce fait, nous vous proposons un panel plus important de compétitions sur plusieurs niveaux afin de permettre à chacun de participer sous la forme qui lui convient. Vous savez que nous avons à cœur de satisfaire le plus grand nombre de nos adhérents toujours très attachés à la qualité de nos compétitions.

C'est pour cela que nous avons différents types de compétitions avec des disciplines réparties en 2 supports, papier ou IP.

## A. TYPE DE COMPÉTITIONS

- Les compétitions « photo », couleur, monochrome et nature, réparties en 2 supports, papier ou image projetée.
- Des compétitions Auteur avec des ensembles cohérents d'images, support papier
- L'Audiovisuel : image numérique + son, support audiovisuel
- Le Livre d'Auteur : image + texte, support papier
- Le Quadrimage : projection séquentielle de 4 images, support image projetée
- Super Challenge : support image projetée
- Compétitions Auteur Jeune : support image projetée

Pour les compétitions à très forte participation, nous effectuons toujours des sélections au niveau régional sélectives pour le National 2 de la même saison. Puis viennent des niveaux successifs National 1 et Coupe de France. Le premier niveau Régional et National 2 est toujours accessible individuellement.

## B. NIVEAUX DE PARTICIPATION

Les compétitions se déclinent en trois niveaux de participations.

### 1. COMPÉTITIONS NIVEAU ACCÈS DIRECT

À condition d'être à jour de sa cotisation, chaque adhérent (individuel ou membre d'un club fédéré) peut s'inscrire directement. Entrent dans cette catégorie :

- Grands Prix d'Auteur
- Super Challenge
- Reportage

- Série Sonorisée
- Livre d'Auteur
- Quadrimage
- Compétitions Auteur Jeune / Compétitions Jeunes

## 2. COMPÉTITION NIVEAU NATIONAL APRÈS SÉLECTION

Les clubs ou adhérents ont été sélectionnés l'année précédente.

Clubs sélectionnés

- Coupe de France : Papier et Image Projetée : Monochrome, Couleur, Nature.
- National 1 : Papier et Image Projetée : Monochrome, Couleur, Nature.
- Pour ces compétitions, les inscriptions (centralisées au niveau club) se font sur le site par les personnes habilitées.

Auteurs sélectionnés

- Coupe de France et National 1 Auteur.
- Coupe de France et National 1 Audiovisuel.

## 3. COMPÉTITIONS APRÈS SÉLECTION RÉGIONALE

- National 2 : Papier et Image Projetée : Monochrome, Couleur, Nature.
- National 2 Audiovisuel.
- National 2 Auteur

Pour ces compétitions, les inscriptions sont faites par le Commissaire Régional de la discipline.

Chaque région a un quota de photos ou d'auteurs admissibles. Ce quota est calculé en début de saison et actualisé en février pour tenir compte des nouvelles adhésions, celui-ci est visible sur le site FPF des compétitions, rubrique infos saison.

La sélection au National 2 est automatisée. Les Responsables Régionaux n'auront à sélectionner manuellement que les dernières photos, situées dans la tranche de note à égalité qui ne peut être prise dans sa totalité (ex æquo) ou pour les clubs ayant plus de sept photos admissibles.

## C. TYPES DE JUGEMENT

Les Compétitions organisés par la FPF se répartissent en trois types de jugement :

### 1. LES COMPÉTITIONS « PHOTOS »

Chaque photo est jugée individuellement.

- 5 disciplines : Monochrome, Couleur, Nature, Super Challenge et Open.

### 2. LES COMPÉTITIONS « AUTEUR »

Chaque série photographique est jugée globalement.

- Grands Prix d'Auteur, catégories Général et Créativité
- Coupe de France, National 1 et National 2 Auteur
- Reportage
- Quadrimage
- Livre d'Auteur Photographe
- Jeune Auteur

### 3. L'AUDIOVISUEL

Chaque montage est jugé individuellement

- Le court-métrage photographique
- La série sonorisée.

## D. TABLEAU DES COMPÉTITIONS

COMPÉTITIONS			
DISCIPLINES	SUPPORTS	NIVEAUX DE PARTICIPATION	TYPES DE JUGEMENT
MONOCHROME	PAPIER ET IMAGES PROJETEES	<b>Par sélection</b> N2, N1, Coupe de France	PHOTO
COULEUR	PAPIER ET IMAGES PROJETEES	<b>Par sélection</b> N2, N1, Coupe de France	PHOTO
NATURE	PAPIER ET IMAGES PROJETEES	<b>Par sélection</b> N2, N1, Coupe de France	PHOTO
AUTEUR	PAPIER	<b>Par sélection</b> N2, N1, Coupe de France	SERIE AUTEUR
GRAND PRIX AUTEUR	PAPIER	Par accès direct	SERIE AUTEUR
REPORTAGE	PAPIER	Par accès direct	SERIE AUTEUR
LIVRE	PAPIER	Par accès direct	SERIE AUTEUR
COURT MÉTRAGE PHOTOGRAPHIQUE	AUDIOVISUEL	<b>Par sélection</b> N2, N1, Coupe de France	MONTAGE
SERIE SONORISEE	AUDIOVISUEL	Par accès direct	MONTAGE
QUADRIMAGE	IMAGES PROJETEES	Par accès direct	SERIE AUTEUR
SUPER CHALLENGE	IMAGES PROJETEES	Par accès direct	PHOTO
OPEN FED	IMAGES PROJETEES	Par accès direct	PHOTO
OPEN COMPÉTITIONS AUTEUR JEUNE	IMAGES PROJETEES	Par accès direct	SERIE AUTEUR

# RÈGLEMENTS COMMUNS

Cette section regroupe l'ensemble des règlements communs à l'ensemble des compétitions. Les exceptions sont décrites dans les sections propres à chaque compétition.

## A. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ces compétitions sont ouvertes aux clubs et aux auteurs à jour de leur cotisation fédérale respective avant la date limite d'inscription d'une compétition. Il doit respecter les droits d'auteurs du paragraphe **Règlements communs (page 15)**

- Un auteur ne peut participer qu'à un niveau de compétitions de la même discipline, dans le cadre des compétitions à plusieurs niveaux, au cours de l'année et une seule fois, même en cas d'appartenance à plusieurs clubs.
- Une même photo ne peut être présentée qu'une seule fois dans une Compétition Nationale, la même année. Par même photo, il est entendu des images tirées du même déclenchement (rafale) et/ou post-traitement ou toute photo doublon issue d'une idée originale traitée ou non différemment (ex. : passage de couleur vers monochrome). À l'exception des compétitions auteur où une photo issue d'une série peut être présentée une fois dans une autre Compétition Nationale, la même année.
- **Tous les éléments** composant l'image finale doivent être la **propriété de l'auteur**.
- Une photo et son support ne doivent comporter aucun signe distinctif qui permettrait l'identification d'un auteur ou d'un club par les juges, par l'ajout d'un texte sur la photo ou sur son support. Il n'est pas admis de légende sous chaque photo. Seuls des mots faisant partie intégrante de la composition photographique peuvent être admis.
- Les images publiées dans les Florilège FPF (toutes Compétitions confondues) ne peuvent plus jamais participer à une compétition « Photos », mais sont admises dans les compétitions « Auteur » et vice versa.
- Dans les compétitions **autres que Nature**, les photos comportant un animal sauvage (animaux non apprivoisés, y compris les insectes) comme **élément prépondérant** font l'objet d'un quota de 3 photos par Club uniquement pour les Coupes de France et Nationaux 1. Les clubs ayant des photos de ce type devront envoyer par mail au Commissaire National leurs numéros d'ordre et leurs titres avant la clôture des inscriptions, ainsi que des vignettes de l'ensemble de leur envoi. L'absence de ce mail ou le dépassement de ce quota entraînera, pour le club, la disqualification de toutes les photos de ce type.
- Les photos animalières ne pourront pas être récompensées dans les compétitions clubs Papier et IP couleur – Papier et IP Monochrome.
- Pour les photos éventuellement retenues pour une future participation aux biennales FIAP, les auteurs seront avisés individuellement.
- La Fédération se réserve le droit de demander aux auteurs des fichiers de plus grandes dimensions.

## B. DROITS D'AUTEUR

Les composantes des droits de l'auteur En référence à l'article L111-1 al.2 du Code de la Propriété Intellectuelle :

- **Les droits moraux** : La fédération, le diffuseur, signera les photos du nom de l'auteur.
- **Les droits patrimoniaux** : Par sa participation à une compétition fédérale l'adhérent cède à titre gratuit et ce durant 5 ans (année fédérale) ses droits patrimoniaux sur l'œuvre dont il est l'auteur. Ceci concerne le droit de reproduction de photographie pour les expositions et les publications de la Fédération Photographique de France (Florilège FPF, France Photographie, sites Web, CD-Rom et DVD édités par la FPF, dépliants publicitaires FPF, ainsi que sur tous autres supports existants ou à venir). Il en est de même pour les projections audiovisuelles, et cela uniquement dans le but de servir à la promotion de l'auteur et à la vie de la Fédération dans le cadre de ses activités en France. Les adhérents seront toujours informés de l'œuvre concernée et de l'usage qu'il en est fait. Aucune image ne sera modifiée.
- La participation à toute compétition régionale, et nationale, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à l'observation des lois françaises en matière de Droits d'Auteur (loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle – partie législative) ainsi qu'à celle de la loi sur la Protection des personnes physiques et de leur image (loi du 17 juillet 1970). La FPF ne saurait être rendue responsable d'une inobservation quelconque des lois par les concurrents qui participent à ses compétitions.
- La publication et l'exposition éventuelles des œuvres sous-entendent que l'auteur en détient les droits et les autorisations nécessaires.
- Pour l'illustration éventuelle de supports « hors Fédération » comme le catalogue d'une firme partenaire de la FPF, l'autorisation écrite de l'auteur de la photographie en question lui sera expressément demandée ainsi que la fourniture du fichier numérique imprimable correspondant. L'absence de ces deux documents empêchera toute communication et utilisation, par la FPF, de ces photos pour des opérations de promotion non strictement fédérales.

## C. INSCRIPTIONS

Ces compétitions sont ouvertes aux clubs et aux auteurs à jour de leur cotisation fédérale respective avant la date limite d'inscription d'une compétition.

- Les inscriptions se font après connexion sur le site Compétitions : <http://copain.federation-photo.fr> (Sauf pour les compétitions Jeunes et Auteur Jeune, dans ce cas contacter le Commissaire National).
- Les dates limites d'inscription et d'envoi des œuvres et des fichiers sont identiques, elles sont mentionnées sur le site compétitions.
- Pour tous les compétitions, sauf contre-indication, il est obligatoire de fournir le fichier numérique correspondant dès l'inscription sur le site des compétitions (format 1920x1920 pixels en JPEG (avec au moins une des dimensions égale à 1920 px), d'un poids maximum de 3 Mo, sans profil colorimétrique).



- Uniquement pour les compétitions (Prix du Livre, Audiovisuel, Compétitions Jeunes) l'utilisation d'un service de transfert pour les fichiers « haute définition » est obligatoire et doit être envoyé au Commissaire National.
- La Fédération se réserve le droit de demander aux auteurs des fichiers de plus grandes dimensions
- Lors de l'inscription sur le site, les fichiers sont contrôlés (dimensions et poids du fichier) et renommés automatiquement.
- Apporter le plus grand soin à la rédaction du titre de la photo lors de l'inscription.
- Le titre doit comporter au maximum 25 caractères, espaces compris. Au-delà, le titre sera tronqué. Respecter s'il vous plait, la 1<sup>ère</sup> lettre du titre en Majuscule puis des minuscules sauf nom propre au milieu du titre.

La FPF attire en particulier l'attention des concurrents sur les points suivants :

- Autorisation écrite préalable des modèles (en particulier pour les mineurs, autorisations parentales).
- Observation des règlements, droits et lois sur la propriété de l'image et de la prise de vues de biens et/ou de personnes. Respect des droits d'auteurs lors de l'utilisation, dans certains montages audiovisuels, d'éléments « empruntés » à d'autres auteurs sur des livres, revues, journaux, télévisions, CD-Rom et tous autres supports existants ou à venir.

Les inscriptions sur le site

- Pour ceux qui n'auraient pas de connexions Internet, toutes les inscriptions peuvent être effectuées par les responsables clubs (Président, Secrétaire, Trésorier, Contact club).
- Bien que ça ne soit pas une obligation, **il est recommandé de faire les inscriptions en une seule fois** afin d'avoir des numéros de saisie consécutifs.
- En arrivant sur le site vous avez deux zones distinctes
- Les compétitions nationales avec les compétitions clubs et les individuels
- Les compétitions régionales selon le même schéma. Pour ces deux applications vous avez besoin d'informations qui se trouvent sur votre carte FPF : votre numéro d'adhérent à 10 chiffres (ne pas oublier les tirets) et un mot de passe de 5 chiffres qui se trouve immédiatement après PW=
- Seul le fonctionnement de compétitions nationales est expliqué ici
- Après s'être connecté, tout adhérent, quel que soit son statut dans son club ou dans les instances de la FPF, arrive sur une page personnelle.
- Il peut à partir de là connaître toutes les compétitions auxquelles il peut participer (cela dépend de ses résultats antérieurs et de ceux de son club) et s'inscrire directement aux compétitions à accès individuel.

- En cliquant sur une compétition, une nouvelle page s'ouvre qui comporte le même nombre de cases élémentaires que le nombre d'œuvres que chaque auteur peut inscrire à ces compétitions).
- On ne peut inscrire qu'une seule photo à la fois.
- Il est possible, jusqu'à la fin des inscriptions, de modifier un titre ou un fichier image ou même de supprimer (supprimer le titre correspondant et faire « envoyer » pour cette photo). Pour faire un rafraîchissement du système appuyez sur Ctrl+ F5.
- Les responsables de club ont accès à une page « Mon Club » pour inscrire toutes les œuvres de tous les adhérents de leur club dans les compétitions individuels ainsi que dans les compétitions Clubs pour lesquels leur club est sélectionné. **Attention, pour les compétitions Papier, toute modification après une première édition oblige une réédition de toutes les étiquettes.**
- Les commissaires Régionaux ont un menu spécifique dans la colonne de gauche de l'écran pour la ou les compétitions dont ils sont les commissaires.
- Les commissaires Nationaux ont des fonctions complémentaires pour la gestion des compétitions dont ils sont responsables.

## D. SANCTIONS

Les envois concernant les Coupes de France et les Nationaux 1 se font sous l'entière responsabilité du responsable/ club, en cas de sanctions, celles-ci seront directement imputées au club. Cela pouvant aller jusqu'à l'exclusion de ce club de ladite compétition.

En cas de piratage reconnu même partiellement d'une image, ce sont toutes les photos de cet auteur qui seront disqualifiées de la compétition. De plus l'auteur indélicat sera interdit de toute compétition la saison suivante.

Concernant les doublons d'images, (la même photo présentée dans deux compétitions différentes, la même année) ce sera la 2ème photo jugée qui sera disqualifiée et notée 3x5.

Si le commissaire juge qu'une œuvre papier ne remplit pas les conditions d'une œuvre papier (définie dans le chapitre **Compétitions Support Papier - Présentation des œuvres (page 22)** ou si une œuvre papier n'est solidaire de son support, celle-ci sera disqualifiée.

Toutes les décisions relatives aux photos disqualifiées seront prises par le commissaire de la discipline concernée, en accord avec le Responsable du Département Compétitions.

Ces mesures seront appliquées même après parution des résultats et pourront entraîner une modification du classement.

## E. CAS NON PRÉVUS — LITIGES

Les cas non prévus dans ce document ou dans le règlement de chaque compétition sont de la compétence du Commissaire National de la compétition, en concertation avec le Responsable du Département Compétitions de la FPF.

En cas de désaccord, l'auteur/le club sanctionné pourra lancer une procédure de recours en annulation devant la commission « ad hoc » composée du Président de la Fédération, du Responsable du Département Compétitions et d'un (e) Président d'Union Régionale issu (e) du 2<sup>ème</sup> Collège non impliqué(e) dans l'affaire en cours, afin que personne ne soit juge et partie.

Cette commission tranchera souverainement après avoir entendu le Commissaire National, ainsi que l'auteur ou club concernés. Ses décisions seront irrévocables.

Toute demande de recours sera introduite au plus tard 3 semaines après la date de publication des résultats. Après ce délai, les résultats seront considérés comme définitifs.

Les Unions Régionales et la Fédération Photographique de France prendront le plus grand soin des œuvres qui leur seront confiées. La FPF et/ou les organisateurs ne sauraient être rendus responsables en cas de déprédation, perte ou vol des images soumises.

# DÉFINITIONS

## A. IMAGE MONOCHROME

Une œuvre noir et blanc allant du gris foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.

Une œuvre noir et blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie Noir et Blanc

Cependant, une œuvre noir et blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie Couleur

## B. IMAGE COULEUR

La photographie couleur est un genre de la photographie qui utilise des techniques capables de représenter les couleurs qui sont traditionnellement produites pendant la phase de traitement des photographies. Elle diffère de la photographie noir et blanc (monochrome) qui n'enregistre qu'une seule source de luminance (luminosité) et utilise des médias capables uniquement d'afficher les nuances de gris.

## C. NATURE

Il est permis de présenter des photos d'animaux d'origine sauvage (et eux seuls) prises en parcs animaliers à la seule condition que les animaux photographiés aient un comportement et un environnement paraissant naturel (pas de béton, grillages, bassin artificiel ou aliments apportés par le gardien du parc).

Les photos d'animaux sauvages qui évoluent sur un chemin, un champ cultivé ou qui ont sauté derrière une clôture seront admises. Les papillons de serre et les poissons en aquarium tout autant (à condition que le fond ait une apparence qui reste naturelle). Les animaux en captivité visible, les fleurs cultivées et les animaux domestiques y compris les chevaux de Camargue ne seront pas admis.

Les paysages devront être dépourvus de constructions ou d'éléments construits ou d'éléments portant l'empreinte de la main de l'homme.

Bien entendu la photo devra rester naturelle et tous les traitements de post-production seront limités. Les photomontages, les effacements, inclusions d'éléments, images infrarouges qui modifient l'image originale ne seront pas recevables, donc élimination de ladite photo.

Seront admis, le recadrage, les effacements de traces sur le capteur ainsi que les images monochromes et le « focus stacking »

Après avoir satisfait ces conditions, tout effort sera fait afin que toutes les photos nature soient du plus haut niveau artistique

### 1. SPÉCIFICITÉS POUR LA NATURE

Le bien-être du sujet est plus important que la photographie. La photographie animalière contribue à faire connaître la faune et la flore et à sensibiliser le plus grand nombre à la protection de la biodiversité, mais le photographe doit être conscient de l'impact que sa démarche peut avoir sur les sujets photographiés. Cela signifie que l'appâtage de sujets avec des créatures vivantes, le retrait d'oiseaux des nids, la capture ou l'enlèvement d'espèces sauvages (mammifères, oiseaux, batraciens, insectes, ...) et plus généralement, tout comportement contribuant à un stress excessif et à la mise en danger

d'une créature vivante dans le but d'obtenir une photographie est hautement contraire à l'éthique. De telles photographies ne sont pas autorisées en compétition Nature et les juges seront vigilants et soucieux de ne pas les récompenser.

En inscrivant ses photos dans une compétition nature organisé par la FPF l'auteur s'engage à en respecter le règlement en prêtant une attention particulière aux conditions de prise de vue.

Le responsable de l'envoi des images devra obligatoirement s'engager moralement au nom des membres de son club au respect de l'éthique Nature, mais aussi tenir à la disposition du commissaire, les fichiers natifs des photos en compétition.

Afin de vérifier l'application du règlement Nature, le Commissaire s'aidera du logiciel **IRCC** pour procéder à des vérifications, en priorité sur les photos primées, ainsi que sur les photos des trois premiers clubs. La décision finale revenant au commissaire.

Celui-ci opère par comparaison entre le fichier fourni et le fichier natif réclamé (minimum de 6 Mo). Il est conseillé de conserver les métadonnées de l'image. **Ces directives ne concernent que les Nationaux 1 et les Coupes de France.**

Vous pouvez aussi certifier directement vos propres images (10 gratuitement) directement via le site : <https://www.ircc.photo/> une convention a été établie pour la FPF. Pour les modalités, contactez : [ircc@federation-photo.fr](mailto:ircc@federation-photo.fr) et [dpt.compet@federation-photo.fr](mailto:dpt.compet@federation-photo.fr)

## D. UTILISATION DE DRONES

Les membres doivent respecter les lois en vigueur dans le pays dans lequel ils utilisent un drone. Entre autres, pour la France, le code de l'aviation civile D132-10.

*L'un des principes de la photographie par drone, c'est la sécurité et le bien-être du sujet, du photographe et de l'environnement sont d'une importance primordiale par rapport à la prise de vue.*

1. Ne pas faire voler, ni photographier les animaux dans leur habitat naturel, en particulier dans les zones de nidification et les endroits où l'animal est déjà soumis à un stress (survie hivernale, migration, protection des jeunes). Photographier des paysages est autorisé.
2. Ne pas faire voler ni photographier dans une zone sauvage désignée.



**TOUTES PHOTOGRAPHIES NE RESPECTANT PAS LES OBLIGATIONS DÉFINIES CI-DESSUS SERONT DISQUALIFIÉES (VOIR RÈGLEMENTS COMMUNS (page 15))**

# COMPÉTITIONS SUPPORT PAPIER

## A. SPÉCIFICITÉ COMPÉTITIONS PAPIER

Ce sont des photographies imprimées sur un support papier argentique ou par impression numérique.

## B. PRÉSENTATION DES ŒUVRES

Le plus grand soin est demandé aux participants dans la réalisation du montage de leur photo. Il est important que tous les participants soient conscients des dommages que pourrait créer, à d'autres photos, une réalisation bâclée.

En cas de différence entre la photo encodée sur fichier numérique et la photo papier, c'est la photo numérique qui sera prise en compte, entraînant la disqualification de la photo papier.

Pour les compétitions photo, les œuvres doivent être présentées sur ou sous un support semi rigide en carton d'un format de **30x40 cm +/- 5 mm**. Une totale liberté de dimension est laissée à l'œuvre à l'intérieur de ce format. L'épaisseur totale de la présentation doit être comprise entre **1 et 2,5 mm**.

Pour les compétitions auteurs, les images doivent être présentées sur ou sous un support semi rigide en carton, ou soit un papier d'au moins 300g. Les côtés du format doivent être compris entre **30 et 50 cm +/- 5 mm**. Une totale liberté de dimension est laissée à l'œuvre à l'intérieur de ce format. Pour les montages, l'épaisseur maxi est de **2,5mm**. Les images, devront être présentées de façon à harmoniser l'ensemble.

Les supports qui déteignent et les adhésifs (type emballage ou peinture) sont interdits.

Dans le cas où le support sert de passe partout, aucune aspérité, aucune surépaisseur, ne doivent apparaître au dos des photographies, hormis la photo et l'étiquette d'identification. L'ajout d'une feuille au dos du passe partout, devra faire les mêmes dimensions que le support initial. Une photo papier présentée doit être solidaire de son support.

## C. CODIFICATION DES ŒUVRES

Voir article **Règlements communs, Inscriptions (page 16)**.

## D. BORDEREAUX ET ÉTIQUETTES

L'inscription se faisant de façon informatique sur Internet, un fichier CSV et une planche contact sont téléchargeables par les adhérents et/ou par les clubs, pour vérifications et numérotations des fichiers. Ces fichiers sont obligatoirement joints à l'envoi des photos et à envoyer par mail au commissaire en charge de la discipline.

Les étiquettes sont générées automatiquement sur le site et imprimables après téléchargement. Elles fournissent toutes les informations nécessaires à la gestion de la compétition.

Les étiquettes autocollantes de format 105 mm x 70 mm doivent être apposées au dos du support des photos. Leur position au verso des photos doit être la suivante :

- En haut à gauche pour les compétitions régionales.
- En bas à droite pour les compétitions nationales.

Les étiquettes seront collées dans le sens de lecture de l'image. Celles-ci seront de couleur **blanche**, il est interdit d'en modifier le format et la qualité maximum est demandée lors de l'impression.

Concernant la position des étiquettes, aucune disqualification n'est prévue. Il ne doit y avoir aucune différence entre la photo encodée et la photo papier, si c'est le cas, c'est la photo encodée qui sera la référence.

Attention, en cas de changement d'une ou plusieurs photos sur le site, cela nécessite une nouvelle édition de toutes les étiquettes.

Pour le National 2, le code barre de l'étiquette du Régional doit être barré en diagonale pour la rendre illisible à la douchette.



Une inversion d'étiquettes ou une inversion de fichier lors de l'inscription sera **disqualificative** pour les deux photos.

## ETIQUETTE

## PLANCHE CONTACT

**Nom et Club de l'auteur** : Coupe de France Papier Couleur 2023

**intitulé de la compétition + année** : Coupe de France Papier Couleur 2023

**N° du colis = N° Ur + N° Club** : UR04 3211

**Nom**: Martin DUPONT  
**Club**: Foto-club

**Code barre** : [Barcode]

**Identifiant**: 04 3211 0001 02

**Titre de la photo**: Le paysage

**Photologic**: 0675

**Juge1**  
**Juge2**  
**Juge3**  
**Total**

**Vignette de la photo** : [Photo of a landscape]

**N° de saisie dans photologic** : 0675

**EAN = Identification de la photo**  
Ur - Club - auteur - n° de la photo dans le bordereau

## BORDEREAU / FICHER CSV

Adherent FPF	Identifiant FPF	ean	Titre oeuvre	saisie
Martin DUPONT	04-3211-0001	043211000101	La petite robe rouge	674
Martin DUPONT	04-3211-0001	043211000102	Le paysage	675
Martin DUPONT	04-3211-0001	043211000103	L'été	676
				677

## E. ACHEMINEMENT DES ŒUVRES

Les colis photos sont à envoyer au club organisateur à l'adresse communiquée dans La Lettre de la Fédé de Janvier ou sur le site Internet FPF dans la rubrique « accueil des compétitions ».

Les frais postaux pour le retour des œuvres sont à joindre à l'envoi, **uniquement par chèque** à l'ordre du club organisateur, Pensez à joindre une copie du bordereau imprimé, une planche contact pour les compétitions photos et une liasse Colissimo à votre nom pour le retour. Soignez votre emballage, car celui-ci sera utilisé pour le retour.

Pour le National 2, c'est le Commissaire Régional qui effectue l'envoi sous son entière responsabilité.

Pour la Coupe de France et le National 1, les frais de retour des photos sont à la charge des clubs.

Pour le National 2 les frais de retour en sont à la charge des Unions Régionales.

Pour la réception des colis, c'est le cachet de la Poste qui fait foi.



## F. VÉRIFICATION DES ENVOIS

Le club organisateur, désigné par le Commissaire National de la discipline, vérifiera la conformité des envois par rapport aux inscriptions sur le site des compétitions en suivant les consignes données. Sur décision du Commissaire National, les envois incorrects ou non parvenus dans les délais impartis pourront être éliminés de la compétition.

# SPÉCIFICITÉ DE L'IMAGE PROJÉTÉE

Ce sont des compétitions sur support numérique. Visible par projection sur grand écran ou sur écran calibré.

## JURY ET JUGEMENT

### A. JURY

**Pour les compétitions photo et auteur, support papier**, le commissaire de la discipline réunit un jury de 3 juges titulaires et d'un juge suppléant. Le choix définitif est fait en accord avec le Responsable des Compétitions. Le bon déroulement de la compétition est sous la responsabilité du Commissaire en charge et en accord avec le responsable des compétitions.

Le jugement se déroule sur le lieu choisi par le club organisateur. Les œuvres sont réparties aléatoirement en trois tas. C'est un jugement par comparaison qui est effectué en classant de manière relative les œuvres, les unes par rapport aux autres sur une échelle de 6 à 20.

Le jugement ainsi que la délibération pour l'attribution des médailles et diplômes se font en présence du public, sous le contrôle des commissaires.

**Pour les compétitions auteurs papier**, des commentaires personnalisés émis par le jury pourront être joints en retour avec chaque dossier.

**Pour les compétitions photo images projetées**, Le commissaire de la discipline réunit par internet un jury de 3 juges titulaires. Le choix définitif est fait en accord avec le Responsable des Compétitions.

C'est un jugement par comparaison qui est effectué de manière à classer de manière relative, les unes par rapport aux autres, les photos sur une échelle de 6 à 20. Celui-ci s'effectue par internet, via le site compétitions.

Ce n'est qu'après cette étape, que le jury délibère collectivement par visioconférence sous le contrôle du Commissaire National pour départager des ex aequo et l'attribution des prix.

Dans tous les cas, il est demandé aux juges de faire leur classement personnel en toute indépendance.

## B. RÉSULTATS

**Classement œuvres** : L'œuvre ayant obtenu la note la plus élevée sera classée « Meilleure Photo ou Série de la compétition ». Il ne peut y avoir qu'une seule Meilleure. En cas d'ex æquo, le jury se concerta pour déterminer laquelle sera la meilleure.

Dans les compétitions couleur et monochrome, les photos animalières ne seront pas récompensées. En cas d'ex æquo pour la meilleure image de la compétition, c'est la photo non animalière qui sera automatiquement déclarée « Meilleure photo ».

**Classement des auteurs** : En National 2 uniquement : Il s'effectue sur les trois photos de chaque auteur. Il ne peut y avoir qu'un seul meilleur auteur en cas d'ex æquo c'est le jury qui désignera le lauréat. Il n'y a pas de classement Auteur en Coupe de France ni en National1.

**Classement clubs** : Un classement est effectué pour tous les clubs. En cas d'ex æquo pour les passages dans les compétitions de niveau supérieur ou inférieur, ou pour désigner le club classé premier, le classement est recalculé avec une photo supplémentaire tant que l'égalité subsiste.

**National 2** : Les clubs qui ont participé à la Coupe de France ou au National 1 la même année (avec d'autres auteurs) sont classés, mais ne peuvent monter en National 1. Ils laissent la place au club suivant dans l'ordre du classement.

Pour toutes les compétitions, les résultats seront envoyés aux clubs ou aux auteurs et publiés sur le site FPF.

## C. MÉDAILLES ET DIPLÔMES POUR LES PHOTOS ET SÉRIES

Ils sont attribués suivant les compétitions et à titre définitif. Par exemple :

- Meilleure Photographie,
- Humain, Reportage, Paysage, Sport, Créativité,
- Série poétique, série essai photographique
- Coups de Cœur : Un par Juge.
- Possibilité d'une mention spéciale par compétitions
- Pour la Nature : macrographie, botanique, zoologie et paysage et protection de la nature

Ces récompenses sont non cumulables pour une même photo, sauf pour un Coup de Cœur. Le Jury peut ne pas attribuer toutes les récompenses. Possibilité d'une mention spéciale par compétition.

Les médailles et diplômes concernant les photographies seront envoyés aux présidents d'UR.

Les récompenses pour les clubs et les auteurs seront remises par nos partenaires lors du festival photographique de la fédération.

# COMPÉTITIONS PHOTOS

## A. DÉFINITION

S'applique aux compétitions Support Papier et Images Projetées, disciplines Monochrome, Couleur et Nature avec niveau de participation par sélection et type de jugement, photo individuelle.

Voir les articles [Règlements communs \(page 15\)](#) et [Panorama des compétitions \(page 11\)](#)

## B. PARTICIPATION

Voir article [Règlements communs \(page 15\)](#)

### 1. COUPE DE FRANCE ET NATIONAL 1

Tous les clubs doivent **obligatoirement** confirmer leur participation auprès du Commissaire National, avant le **15 octobre de la saison en cours**, sous peine de disqualification. Sans oublier de renvoyer la fiche de renseignements obligatoire.

L'élimination ou le désistement renvoie automatiquement les clubs concernés aux compétitions de niveau inférieur de l'année photographique suivante.

La non-participation, sans avis, à la « Coupe de France » renvoie automatiquement les Clubs concernés aux qualifications Régionales de l'année photographique suivante.

### 2. NATIONAL 2

Les photos sont sélectionnées dans les Compétitions Régionales suivant un quota par Union Régionale. Les photos des Individuels FPF et les photos des membres des clubs déjà qualifiés en National 1 ou Coupe de la même discipline (sous réserve que cet auteur n'ait pas participé en National 1 ou Coupe) sont admises en surnombre.

## C. INSCRIPTION

Voir article [Règlements communs \(page 15\)](#)

## D. SANCTIONS ET LITIGES

Voir article [Règlements communs \(page 15\)](#)

## E. DROITS D'AUTEUR

Voir article [Règlements communs \(page 15\)](#)

## F. POUR LES COMPÉTITIONS PAPIER

Voir article **Compétitions Support Papier** (page 22)

## G. JURY ET JUGEMENT

Voir article **Jury et jugement** (page 25)

## H. QUOTAS DE PARTICIPATION (NOMBRE D'ŒUVRES, CLASSEMENT ET RÉSULTATS)

Dans chacun des compétitions, il y a trois niveaux :

- La Coupe de France : Clubs sélectionnés l'année précédente.
- Le National 1 (ou N1) : Clubs sélectionnés l'année précédente.
- Le National 2 (ou N2) : Œuvres sélectionnées au niveau Régional la même saison.

	N2	N1	Coupe de France
Nombre de participants	Suivant quotas régionaux	45 clubs	30 clubs
Nbre d'œuvres maxi par clubs	7	20	30
Nbre d'œuvres maxi par auteur	3	4	5
Classement club	6 meilleures œuvres	15 meilleures œuvres	25 meilleures œuvres
Classement auteur	Sur 3 œuvres	Sans	Sans
Résultats clubs	Les 15 premiers accèdent en N1	Les 15 premiers accèdent en Coupe	Les 15 premiers restent en Coupe
	Au-delà du 15ème redescendent en régional	Du 16ème au 30ème restent en N1	Au-delà du 15ème redescendent en N1
		Au-delà du 30ème redescendent en régional	

# LES GRANDS PRIX D'AUTEUR – GÉNÉRAL & CRÉATIVITÉ

Compétitions Support Papier, niveau de participation par accès direct et type de jugement, série auteur. Voir les articles [Règlements communs \(page 15\)](#) et [Panorama des compétitions \(page 11\)](#)

## A. DÉFINITION


Il y a 2 Grands Prix d'Auteur, Général et Créativité.

- **Le Grand Prix d'Auteur, Général.** C'est le regard photographique porté par l'auteur sur son sujet qui sera privilégié pour décerner ce Prix.
- **Le Grand Prix d'Auteur, Créativité.** Le photographe utilisant le photomontage, la surimpression, l'hybridation, l'exploration de la gamme chromatique, nous livre une vision d'un univers qui lui est propre. Pour garder une certaine créativité, l'utilisation des lettres et des mots est autorisée uniquement dans cette compétition.

## B. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Voir article [Règlements communs \(page 15\)](#)

**Le lauréat d'un Grand Prix ne pourra plus concourir durant les trois années suivantes.**

Les candidats ne peuvent présenter qu'une œuvre composée de 20 à 25 images pour les 2 prix réunis. Le choix de la catégorie étant laissé à l'auteur. Ces deux Grands Prix se situent au même niveau de valeur dans les compétitions de la Fédération Photographique de France. 

**Toutes les images de l'œuvre doivent être inédites.** Par inédites, il s'entend de ne pas avoir participé à un grand prix d'auteur auparavant et de ne pas figurer dans un florilège.

Chaque candidat devra présenter une œuvre cohérente dans le sujet qu'il souhaite traiter.

Les œuvres des deux lauréats seront exposées durant l'année suivante dans différents festivals photographiques. Les lauréats seront récompensés par des lots de grande valeur.

Le lauréat fera don à la FPF des tirages présentés lors du jugement, tout en conservant la propriété intellectuelle de ses images.

## C. PRÉSENTATION

Voir article [Compétitions Support Papier \(page 22\)](#)

C'est le nombre de supports qui est pris en compte et non celui des images imprimées à l'intérieur de celles-ci. Toute liberté est laissée pour ce qui concerne les couleurs ou tonalités qui peuvent aller du noir et blanc à la couleur dans un même dossier. L'inclusion de textes est interdite seuls ceux photographiés seront admis. Les images nécessitant un matériel d'examen particulier sont interdites (3D par exemple).

#### **D. INSCRIPTION**

Voir article **Règlements communs (page 15)**

#### **E. LE JURY**

Voir article **Jury et jugement (page 24)**

Le Jury est composé de personnalités du monde photographique et artistique attribue les deux Grands Prix à la meilleure œuvre sélectionnée dans chaque discipline. Le jury restant souverain, si celui-ci estime que la qualité n'est pas au rendez-vous, la décision ne pas attribuer le prix peut être prise. Le jugement se déroulera en présence du public, mais la délibération se fera à huis clos, avec la promulgation des résultats en fin de journée. Les meilleurs dossiers seront exposés. Chaque œuvre sera classé dans sa catégorie. Des commentaires personnalisés émis par le jury seront joints en retour avec chaque dossier.

#### **F. ACHEMINEMENT DES ŒUVRES**

Voir article **Compétitions Support Papier (page 22)**

Il sera joint à l'œuvre sur deux feuilles séparées, une note biographique simple ainsi qu'une note d'intention anonyme expliquant la démarche proposée dans le travail présenté, cette dernière étant destinée à l'attention du jury.

#### **G. DROITS D'AUTEUR**

Voir article **Règlements communs (page 15)**

# COMPÉTITIONS AUTEURS

Compétitions Support Papier, niveau de participation par sélection et type de jugement, série auteur. Voir les articles **Règlements communs (page 15)** et **Panorama des compétitions (page 11)**

## A. DÉFINITION

Les compétitions Auteur sont destinés à récompenser des ensembles de photographies. Cela signifie : continuité dans les images, soit au niveau de l'histoire, soit au niveau de la démarche donnant ainsi une unité à l'ensemble.

## B. QUOTAS ET CLASSEMENT

Niveaux de participation	N2	N1	Coupe de France
Nombre d'auteurs	Suivant quota : 33 % des séries du régional	45	30
Classements	Les 15 premiers accèdent au N1.	Les 15 premiers accèdent à la coupe de France	Les 15 premiers restent en coupe
	Au-delà du 15ème redescendent en régional.	Du 16ème au 30ème restent en N1	Au-delà du 15ème redescendent en N1
		Au-delà du 30ème redescendent en régional	

## C. DROITS D'AUTEUR

Voir article **Règlements communs (page 15)**

## D. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Voir article **Règlements communs (page 15)**

Chaque Union Régionale dispose d'un quota attribué pour la compétition national 2, (correspondant à 1/3 des séries présentées au régional (arrondi au plus proche exemple :  $1,66 = 2$  ;  $2,33 = 2$ )

Aux Compétitions National 2, c'est l'œuvre présentée au Régional qui est présentée à cette compétition, la même saison.

Chaque auteur qualifié, en Coupe de France ou en National 1, doit participer avec une seule et nouvelle œuvre.

Chaque œuvre comportera de 8 à 15 photos. La 16ème étant réservée au texte joint à la série (format JPG ou PDF) lors de l'inscription

L'auteur peut joindre un texte non obligatoire, anonyme, d'une dizaine de lignes – 1000 caractères, espaces compris, maximum pour présenter sa démarche. Ce texte sera montré, à la fin de la série. Il doit être dans la même présentation et le même format que la photographie. À défaut de présentation identique aux photos, le texte ne sera pas présenté. Le texte ne doit pas donner de titre aux photos de la série. Ce document texte ne devra pas recevoir l'étiquette 1 avec le code barre qui doit impérativement être collé sur la première photo de la série. Lors de l'inscription, ce texte sera mis en dernier (format JPG ou PDF). Pour 15 images se sera la 16ème.

Il n'est pas autorisé de photo titre. Lors de la compétition, le commissaire donne au jury le titre de l'œuvre, en même temps que le numéro de saisie.

Une photo issue d'une série peut être présentée dans une autre Compétition Nationale, la même année. Voir article **Règlements communs (page 15)**

Dans ces compétitions, il est admis qu'un auteur puisse représenter une série antérieure, mais celle-ci devra comporter au minimum  $\frac{3}{4}$  de nouvelles photos, et donc conserver au maximum  $\frac{1}{4}$  des photos d'une série déjà présentée ultérieurement. Une série déjà présentée et actualisée devra être signalée au commissaire national. À défaut, la série pourra être retirée de la compétition.

## E. PRÉSENTATION

Voir article **Compétitions Support Papier (page 22)**

## F. INSCRIPTIONS

Voir article **Règlements communs (page 15)**

## G. ACHEMINEMENT DES ŒUVRES

Voir article **Compétitions Support Papier (page 22)**

## H. VÉRIFICATION DES ENVOIS

Voir article **Compétitions Support Papier (page 22)**



## I. JURY ET JUGEMENT

Voir article **Jury et jugement** (page 24)

Spécificité du jugement :

- Concernant le Compétitions National 2, le jury procédera en deux étapes. Après avoir jugé l'ensemble des œuvres, un deuxième passage permettra au jury d'affiner le classement au niveau des meilleures œuvres
- Les auteurs qualifiés pour la Coupe ou le National 1 auteur, doivent impérativement confirmer leur participation pour saison suivante auprès du commissaire national, avant le 15 octobre de la saison en cours. À défaut de cette confirmation, ils ne pourront pas participer à ces compétitions.

# COMPÉTITIONS DE L'AUDIOVISUEL

## A. DÉFINITION

La créativité est l'essence même de l'audiovisuel, elle est fortement encouragée, en même temps, elle s'inscrit obligatoirement dans le respect du droit français.

Il existe 2 disciplines : Le court métrage photographique et la série sonorisée. Ne sont admis que les fichiers numériques.

Le principe de ces compétitions est de présenter un montage comprenant des images synchronisées avec une bande son. L'ensemble de l'œuvre constitue un tout cohérent.

Le montage est réalisé à partir d'un logiciel de présentation qui permet différentes transitions entre les images, des superpositions d'images, zoom, panoramiques, effets 3D, possibilité d'incrustation de brèves séquences vidéo.

Il existe une durée de projection suivant la discipline.

Le choix du sujet ou du thème est libre.

## B. PARTICIPATION (VOIR ARTICLE RÈGLEMENTS COMMUNS (PAGE 15))

Un auteur ne peut avoir qu'un seul montage audiovisuel sélectionné pour une compétition nationale.

Le nom du réalisateur, de l'auteur (co-auteurs) du montage audiovisuel ne pourra apparaître qu'à la fin de celui-ci dans le générique et à aucun autre moment. De même, tout élément concernant l'équipe de réalisation ne peut apparaître également qu'au générique de fin (nom du/des narrateur/s, photographe, compositeur, sigle du club, signe distinctif...). Tout élément comme nom, sigle du club, signes distinctifs permettant d'identifier l'auteur, le/les co-auteurs ne peuvent apparaître seulement qu'au générique de fin.

Un collectif d'auteurs pourra être récompensé par l'intermédiaire d'un représentant unique (mentionné dans la partie « auteur » de la fiche d'identification) que ce groupe d'auteurs devra désigner en tant qu'auteur principal. En cas de qualification de ce groupe d'auteurs pour des compétitions N1 ou Coupe de France, ce groupe sera reconduit à l'identique (ou réduit, mais sans ajout de nouvel auteur) pour présenter le montage du N1 ou CdF. En cas d'impossibilité, c'est l'auteur principal désigné ci-dessus qui sera qualifié. Les autres co-auteurs pourront participer au régional de leur UR. Les cas particuliers seront soumis au Responsable du Département Compétitions et au Commissaire National Audiovisuel qui statueront.

## C. DROITS D'AUTEUR (VOIR ARTICLE RÈGLEMENTS COMMUNS (PAGE 15))

L'image de création personnelle (de l'auteur et/ou du/des co-auteurs) doit être privilégiée et donc rester prépondérante dans l'œuvre. C'est l'apport photographique de l'auteur (du/des co-auteurs) qui doit être pris en compte, les emprunts étant limités à l'incontournable (sujet historique par exemple).

## Annexe 2

*Comprendre « que ces emprunts soient minimes ... L'image de création personnelle (de l'auteur et/ou du/des co-auteurs) doit être privilégiée et donc rester prépondérante dans l'œuvre ».*

L'utilisation de photos anciennes ou l'utilisation d'œuvres d'art (dessin, peinture ...) appartenant à l'auteur (et/ou co-auteur) est autorisée.

N'est pas considérée comme image de création personnelle la photo d'une photo faite par un tiers, la photo d'une œuvre d'art (tableau, statue...) faite par un tiers. Le simple fait d'appuyer sur le déclencheur pour reproduire une photo, une œuvre d'art (ou de la scanner) ne peut être considéré comme de la création photographique même si une retouche intervient.

### D. ACHÈMÈNEMENT DES ŒUVRES

Le montage envoyé par Internet, sous la forme d'un fichier pour vidéo-projection en format maximum de 1920 x 1080 pixels. L'envoi se fera via un site permettant le transfert de fichiers lourds. **Le fichier sera au format vidéo MP4 uniquement.** La fiche d'identification normalisée format «.xls», disponible sur le site FPF, devra être **transmise en même temps que le montage.** Elle est à adresser par mail au Commissaire National Audiovisuel et aux personnes désignées par celui-ci.

### E. JURY

Voir article **Jury et jugement**

### F. ORGANISATION PRATIQUE DES JUGEMENTS

Après la proclamation du palmarès, si possible, se tiendra une « table ronde » auteurs / jury / club organisateur pour permettre les échanges de points de vue et dresser un bilan global de la manifestation.

# COURT-MÉTRAGE PHOTOGRAPHIQUE

Compétitions Support Audiovisuel, niveau de participation par sélection et type de jugement montage. Voir les articles **Règlements communs (page 15)** et **Panorama des compétitions (page 11)**

⇒ Nous le nommerons « Court Métrage Photographique » pour le distinguer de la « Série Sonorisée » ←

## A. DÉFINITION

Le court-métrage photographique est une discipline de l'audiovisuel. Voir article **Compétitions de l'Audiovisuel (page 34)**

La créativité est l'essence même de l'audiovisuel, elle est fortement encouragée, en même temps, elle s'inscrit obligatoirement dans le respect du droit français.

Le principe est de présenter un montage constituant un récit audiovisuel, comprenant des images synchronisées avec une bande son. L'ensemble de l'œuvre constitue un tout cohérent.

## B. QUOTAS

	N2	N1	Coupe de France
Nombre d'auteurs participants	60 suivant quotas régionaux	35	20
Classements	Les 10 premiers accèdent au N1.	Les 10 premiers accèdent à la Coupe de France	Les 10 premiers restent en coupe
	Au-delà du 10 <sup>ème</sup> , redescendent au régional.	Du 11 <sup>ème</sup> au 25 <sup>ème</sup> , restent en N1	Au-delà du 10 <sup>ème</sup> , redescendent au N1
	Du 11 <sup>ème</sup> au 20 <sup>ème</sup> , possibilité de monter en N1 suivant désistement.	Au-delà du 25 <sup>ème</sup> , redescendent au régional	

## C. DISPOSITIONS PRATIQUES

La durée de projection de chaque Court Métrage Photographique est limitée à **douze (12) minutes**.

De courtes séquences vidéo peuvent être intégrées mais la photo doit rester prépondérante dans l'œuvre, la vidéo étant secondaire.

## Annexe 1

*Comprendre « De courtes séquences vidéo peuvent être intégrées, mais la photo doit rester prépondérante dans l'œuvre, la vidéo étant secondaire ». Le montage va concourir dans les compétitions de la Fédération Photographique de France. Cela signifie que le montage doit comporter essentiellement des photos. Les séquences vidéo ne sont qu'un plus, elles enjolivent, agrémentent le montage. Les séquences vidéo ne doivent pas constituer l'essentiel du montage ni en être l'ossature, ne doivent pas en exposer l'argument ni être essentielles à l'action.*

Pour les **Compétitions National 2 Audiovisuel**, les envois sont faits par les Commissaires Régionaux.

Pour les **National 1 Audiovisuel et la Coupe de France Audiovisuel**, l'envoi sera fait directement par l'auteur.

### D. COMPÉTITIONS NATIONAL 2 AUDIOVISUEL

#### 1. RÈGLE DE QUALIFICATION

Seuls peuvent participer aux Compétitions National 2 Audiovisuel de l'année, les montages audiovisuels sélectionnés en fonction du quota attribué à chaque U.R lors des compétitions régionaux ou inter-régionaux audiovisuels FPF.

Ces montages ne peuvent en aucun cas avoir déjà participé à une compétition nationale FPF (en analogique ou numérique).

#### 2. NOMBRE D'ŒUVRES

Si une U.R. n'est pas en mesure de présenter le nombre de montages audiovisuels correspondant à son quota, le président de l'U.R. ou le Commissaire Régional doit en avertir le Commissaire National le plus rapidement possible. Celui-ci pourra redistribuer les places libres aux U.R ayant eu le plus de montages audiovisuels d'auteurs fédérés en compétition au Régional, en respectant l'ordre du classement des Compétitions Régionaux. En cas d'égalité du nombre d'auteurs fédérés, le nombre d'auteurs non fédérés servira à départager les ex-æquo.

#### 3. RÉSULTATS

Les résultats sont notifiés aux auteurs et aux Commissaires Audiovisuel Régionaux par le Commissaire National Audiovisuel.

### E. COUPE DE FRANCE ET NATIONAL 1

Les auteurs participants au N1 peuvent présenter un montage qui a déjà été présenté dans une compétition nationale précédente à condition que ce montage ait été remanié de façon conséquente et qu'il n'ait pas été publié dans un Florilège FPF.

#### Annexe 1

*Comprendre le terme « à condition que ce montage ait été remanié de façon conséquente ». Un audiovisuel est constitué schématiquement de trois parties : la bande son, les images et l'encodage (encodage = le fichier généré par le logiciel de montage, fichier qui assure le passage des images, des sons,*

*effets spéciaux ...). Modifier de façon conséquente un audiovisuel s'entend par apporter de façon conséquente des nouveautés. Cela revient à refaire un nouveau montage avec des éléments du précédent et de nouveaux autres éléments. D'où une modification au moins de deux des trois parties précitées.*

Chaque auteur sélectionné pour la Coupe de France Audiovisuel doit présenter une œuvre n'ayant jamais participé à une compétition audiovisuelle nationale (Coupe de France ou National Audiovisuel).

Si parmi les auteurs sélectionnés pour le N1 et la Coupe de France, l'un d'entre eux ne se trouve pas en mesure de présenter une œuvre, il doit en avertir le Commissaire National Audiovisuel avant le 30 juin suivant sa sélection. Il ne pourra participer à aucune compétition audiovisuelle régional ou national FPF de l'année où il aurait dû participer au N1 ou CdF AV. Il pourra participer au régional de son UR l'année suivante.

# SÉRIE SONORISÉE

Compétitions Support Audiovisuel, niveau de participation par accès direct et type de jugement montage. Voir les articles [Règlements communs \(page 15\)](#) et [Panorama des compétitions \(page 11\)](#)

## A. DÉFINITION

La série sonorisée est une discipline de l'audiovisuel. Voir article Compétitions de l'Audiovisuel (page 34)

La Série Sonorisée est une création qui est totalement intégrée dans le domaine audiovisuel. Elle en respecte donc les règles tout en comportant quelques spécificités. Certains auteurs aiment projeter de très belles images en les accompagnants d'une musique. L'œuvre de la Série Sonorisée va constituer une création en elle-même dont le but est de faire partager un événement, une ambiance, une histoire, un univers, un personnage, un sentiment, une technique, une région, une passion ou tout autre ensemble photographié, suivant l'envie de l'auteur.

Une Série Sonorisée est composée uniquement de photographies accompagnées d'une ou plusieurs musiques instrumentales (les bruitages sont acceptés), d'un titre et d'un générique.

**N.B : Une partie chantée, des commentaires (vocaux ou écrits), des séquences vidéo, des emprunts (internet ou toute autre source), reproduction d'œuvres d'art, de photographies ne sont pas acceptés.**

La durée maximale d'une Série Sonorisée est fixée à quatre 4 minutes, générique compris.

## B. RÉSULTATS

Le jury classe les dix premiers, désigne éventuellement un « Coup de Cœur » par juge et un Prix Spécial.

Ces montages ne pourront plus participer aux Compétitions Nationales Audiovisuel les années suivantes.

Les autres montages sont classés 11ème ex æquo, 21ème ex æquo, 31ème ex-æquo, ...

# REPORTAGE

Compétitions Support Papier, niveau de participation par accès direct et type de jugement, série auteur. Voir les articles [Règlements communs \(page 15\)](#) et [Panorama des compétitions \(page 11\)](#)

## A. DÉFINITION.

Les œuvres présentées seront à contenu informatif et émotionnel. La série devra raconter une histoire. Les photos qui seront des mises en scène d'événement ou d'activités organisées par le photographe ne sont pas éligibles. Les seules modifications autorisées sont l'élimination des taches, rayures ou bruit numérique. Les photos devront rester naturelles, et tous les traitements dits de postproduction seront limités. Les photomontages, les effacements ou inclusions d'éléments modifiant l'image originale ne sont pas recevables.

## B. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Voir article [Règlements communs \(page 15\)](#)

## C. PRÉSENTATION

Voir article [Compétitions Support Papier \(page 22\)](#)

Les épreuves, en monochrome et/ou couleur, devront être présentées de façon à harmoniser l'ensemble. Il est admis entre 6 et 8 épreuves.

Un texte anonyme de maximum 300 mots est souhaité et présenté sur un support neutre qui ne nuit pas à la présentation de l'ensemble.

## D. INSCRIPTION

Voir article [Règlements communs \(page 15\)](#)

## E. DROITS D'AUTEUR

Voir article [Règlements communs \(page 15\)](#)

## F. JURY

Voir article [Jury et jugement \(page 24\)](#)

## G. RÉCOMPENSES

Le prix du Meilleur Reportage, remis lors du Congrès National.

Un Coup de Cœur par juge et éventuellement un Prix Spécial.



# SUPER CHALLENGE

Compétitions Support IP, niveau de participation par accès direct et type de jugement, photo. Voir les articles [Règlements communs \(page 15\)](#) et [Panorama des compétitions \(page 11\)](#)

## A. DÉFINITION

C'est une compétition répartie sur 7 challenges mensuels qui se déroule sur l'ensemble de la saison (d'octobre à avril)

## B. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Voir article [Règlements communs \(page 15\)](#)

Pour concourir dans les différents challenges mensuels, l'auteur devra être à jour de cotisation, avec une possibilité de concourir dans les 3 premiers challenges (y compris décembre) avec sa carte de la saison précédente. Chaque mois, un jugement sera effectué par 3 personnes différentes avec un classement où les cent premiers seront retenus pour la comptabilisation de points.

## C. INSCRIPTION

Voir article [Règlements communs \(page 15\)](#)

## D. DROITS D'AUTEUR

Voir article [Règlements communs \(page 15\)](#)

## E. JURY ET JUGEMENT

Voir article [Jury et jugement \(page 24\)](#)

## F. CALCUL DES POINTS

110 points seront attribués au 1er, 100 points au 2ème, puis dégressif par point jusqu'au 100ème.

Un bonus de 15 points sera attribué aux auteurs participant aux 7 challenges.

Le classement final se fera sur la totalité des auteurs ayant cumulés des points.

## G. MOIS DES CHALLENGES

- Octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, avril
- Un thème sera consacré à la sélection des Biennales FIAP

Le vainqueur sera reconnu comme « Super Challenger ».

# LIVRE D'AUTEUR

Compétitions Support papier, niveau de participation par accès direct et type de jugement, série auteur. Voir les articles [Règlements communs \(page 15\)](#) et [Panorama des compétitions \(page 11\)](#)

## A. DÉFINITIONS

Le livre peut raconter une histoire ou être le résultat d'une démarche ou d'un travail sur un thème libre.

L'auteur donne ainsi une unité à l'ensemble, c'est-à-dire une continuité dans les photographies avec homogénéité de celles-ci. Toute liberté est laissée quant au choix du ou des sujets traités.

## B. FORMAT

Sont admis les livres composés de 32 feuilles recto-verso, soit de 64 pages imprimées au maximum (la jaquette comprise). Le format est laissé libre dans la limite de 30 cm en hauteur et de 42 cm en largeur avec une couverture rigide, semi-rigide ou une jaquette.

## C. DISPOSITION

Les livres pourront contenir plusieurs images en Noir et Blanc et/ou Couleur par page. Il n'y a pas de contrainte dans la présentation des images à l'intérieur du livre.

Le livre devra contenir également un texte de présentation de la démarche d'ensemble de l'auteur. Ce texte entrera dans les critères d'évaluation du livre au même titre que la présentation globale, mais celui-ci ne devra pas être primordial. La place prépondérante sera réservée à la photographie.

Le nom du photographe pourra figurer sur le dos ou sur la tranche du livre, mais pour le jugement le nom de l'auteur sera caché avec une protection non destructrice qui portera le numéro du livre à juger. Si les textes ne sont pas du photographe, le nom de l'auteur des textes cités pourra également figurer dans les mêmes conditions.

## D. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Voir article [Règlements communs \(page 15\)](#)

Il n'est admis qu'un seul livre par auteur même si celui-ci est titulaire de plusieurs cartes fédérales.

Il est demandé de fournir l'emballage bulle préimprimé ou en colissimo avec le nom et l'adresse de l'auteur pour le retour du livre à l'auteur.

Pour les livres non sélectionnés pour la finale, les auteurs recevront, avec le colis de retour, une fiche jointe, récapitulant les différentes appréciations des juges.

## E. INSCRIPTION

Voir article [Règlements communs \(page 15\)](#)

Les fichiers des photographies seront adressés au Commissaire National via un service de transfert de fichiers haute définition (format JPEG, 1920x1920 px et d'un poids maxi de 3 Mo)

## F. DROITS D'AUTEUR

Voir article **Règlements communs (page 15)**

## G. ACHEMINEMENT ET CONTRÔLE DES ENVOIS

Voir article **Compétitions Support Papier (page 22)**

Tous les livres seront renvoyés dans les 30 jours suivants à leur auteur, qui auront pris soin de joindre une enveloppe en colissimo pour le retour.

## H. JURY ET JUGEMENT

Voir article **Jury et jugement (page 24)**

Un jury procédera éventuellement à une première sélection (entre 30 et 40 livres suivant la quantité et la qualité des envois) ; ensuite, ces livres seront jugés par ce même jury. Un commentaire écrit sera effectué par les juges sur chacun des livres concourant à la sélection finale. Chaque juge pourra décerner un Coup de Cœur. Pour les livres non sélectionnés pour la finale, les auteurs recevront, avec le colis de retour, une fiche jointe, récapitulant les différentes appréciations des juges.

## I. RÉCOMPENSES

L'auteur du meilleur livre sera proclamé par le jury : « Grand Prix du Livre d'Auteur Photographe ».

Les deux auteurs des livres suivants seront proclamés : « Lauréat du Livre d'Auteur Photographe ».

# QUADRIMAGE

Compétitions Support IP, niveau de participation par accès direct et type de jugement, série auteur. Voir les articles [Règlements communs \(page 15\)](#) et [Panorama des compétitions \(page 11\)](#)

## A. DÉFINITION

Le principe de cette compétition est de présenter quatre images projetées afin de constituer un ensemble cohérent : saynète, évolution d'un phénomène ou toute autre idée.

## B. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Voir article [Règlements communs \(page 15\)](#)

Chaque auteur ne peut présenter qu'une série.

## C. INSCRIPTION

Voir article [Règlements communs \(page 15\)](#)

Désormais, il suffira de charger ses 4 images sur le site Compétitions. Chaque image devra s'inscrire dans un format de 1920x1920 et avoir un poids maximum de 3Mo.

## D. JURY ET JUGEMENT

Voir article [Jury et jugement \(page 24\)](#)

La série sera présentée et jugée intégralement, la première positionnée la plus à gauche.

## E. DROITS D'AUTEUR

Voir article [Règlements communs \(page 15\)](#)

## F. RÉCOMPENSES

- Le prix du Meilleur Quadrimage
- Un Coup de Cœur par juge et éventuellement un prix spécial.

# OPEN FED'

L'OPEN FED est une compétition organisée par la fédération photographique de France pour les auteurs fédérés ou non fédérés.

## A. RÈGLEMENT

Cette compétition photographique est ouverte **à tous**. L'inscription est totalement gratuite.

Les caractéristiques photographiques de l'Open Fed' peuvent changer d'année en année. Par exemple : un thème ou pas, couleur ou monochrome etc... Toutes les infos seront données sur le site de la FPF dans la rubrique OPEN FED.

## B. DROITS D'AUTEUR

Voir article **Règlements communs (page 15)**

Les participants garantissent qu'ils sont les seuls possesseurs des droits et éléments de leurs images et autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement leurs images pour assurer uniquement la promotion de ce concours dans les revues de la FPF et sur son site, ainsi que chez les sponsors de l'OPEN FED.

Les règlements sur les droits à l'image et des auteurs qui seront appliqués sont conformes aux règlements FPF.

## C. CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Obligation de posséder une adresse électronique (courriel).**

L'envoi des fichiers se fera uniquement par Internet sur le site : <http://open.federation-photo.fr>

Chaque auteur participera avec un maximum de 3 images.

Après inscription, il suffira de charger ses fichiers sur notre formulaire informatique.

Les fichiers doivent être format JPEG. (Qualité maximale), largeur de **1920 x 1080 px**. La taille des fichiers ne doit pas dépasser **2 Mo**.

Les titres comporteront un maximum de 25 caractères. En respectant la casse (1ere lettre en majuscule et le reste en minuscule). Le système renommera les fichiers.

## D. JUGEMENT

Le jugement sera effectué par Internet, par trois personnes dans les conditions optimums de visualisation. Les photos seront projetées de manière aléatoire.

Le classement auteur se fera par le cumul de points des 3 meilleures photos de l'auteur.

**LES DIX MEILLEURS AUTEURS SERONT RÉCOMPENSÉS.**

# JEUNESSE

## A. GÉNÉRALITÉS

Les compétitions destinées aux jeunes âgés de moins de 18 ans (« Compétitions Jeunes ») et à ceux âgés de 18 à 25 ans (« Compétitions Auteurs Jeunes ») sont « Open », c'est-à-dire ouverts à tous, adhérents à la FPF ou non.

Les œuvres seront présentées, en Noir et Blanc et/ou en Couleurs, uniquement en Image projetée : fichiers JPEG (s'inscrivant dans le format maximal 1920 x 1080 pixels limités à 3 Mo, avec un minimum de 500 Ko et présentés dans le sens de lecture. (Attention aux verticales : maximum 1080 pixels). Il est de la liberté de création de chacun de concevoir sa série mais il est vivement conseillé aux candidats de veiller à la cohérence de l'ensemble, tant pour le contenu que pour la qualité des œuvres.

**Chaque série sera bien identifiée et un titre lui sera donné.**

Le bordereau d'inscription (disponible sur le site FPF ou à demander au Commissaire National) est à remplir scrupuleusement et à adresser également par mail au Commissaire National Jeunes.

Les œuvres accompagnées du bordereau d'inscription (fichier Word) avec l'indication du titre de la série et du nom de l'auteur seront envoyées par : **WeTransfer** au Commissaire National Jeunesse.

Les fichiers en haute définition en format : JPEG- **300 dpi format A5**, seront fournis au Commissaire National.

Les envois non conformes au présent règlement ne seront pas acceptés.

## B. COMPÉTITIONS JEUNES (MOINS DE 18 ANS)

### 1. RÈGLEMENT

**Age requis** : Cette compétition Open est ouverte à tous les jeunes photographes âgés de moins de 18 ans au premier septembre de la saison photographique. On distingue deux tranches d'âge : de 8 à 13 ans et de 13 à 18 ans. Mais, s'il s'agit d'une œuvre collective, on admettra que les concurrents dépassent la limite d'âge dans la mesure où ils feront partie d'une classe (5ème pour les collèges et Première ou Terminale pour les lycées).

Pour la saison 2020-2021 la thématique choisie s'intitule : « Ouverture(s) »

Les participants peuvent présenter une sélection à titre individuel ou en œuvre collective mais un jeune qui participe au sein d'un groupe peut aussi concourir seul pour peu qu'il fournisse une série totalement différente.

Une seule série est admise par auteur et/ou par groupe.

Une image ne peut être utilisée qu'une seule fois dans l'ensemble de la compétition.

## 2. INDICATIONS À PORTER OBLIGATOIREMENT SUR LE BORDEREAU D'INSCRIPTION (FICHER WORD)

- Œuvre collective ou individuelle.
- Titre précis de la série (ne pas dépasser 25 caractères, espaces compris).
- Numéro d'ordre des images dans la série (exemple : 1/8, 2/8).
- Nom et prénom de l'auteur ou nom du groupe.
- Adresse postale et courriel de l'auteur ou du groupe (établissement, structure jeunesse, club, section d'un club, groupement à l'intérieur d'une structure... avec, pour les œuvres collectives, indication du nom et du prénom de l'adulte responsable du projet).
- Nombre d'images acceptées, que ce soit à titre individuel ou en œuvre collective :
  - De 8 à 13 ans : de 4 à 8 images.
  - De 13 à 18 ans : de 6 à 12 images

Ces compétitions sont à accès direct pour les auteurs. Toutefois, une Union Régionale pourra organiser une compétition régionale en amont et en observant le même règlement. Dans ce cas, l'Union Régionale adressera au Commissaire National Jeunesse toutes les œuvres qu'il a reçues, afin qu'elles puissent toutes avoir la possibilité de concourir aussi nationalement.

Si une compétition n'est pas organisée dans une région, il est possible de concourir directement au niveau national.

Toutes les œuvres seront jugées de façon anonyme, par catégorie : de 8 à 13 ans individuel, de 8 à 13 ans œuvre collective, de 13 à 18 ans individuel, de 13 à 18 ans œuvre collective. Chaque série se verra attribuer une note et le jury établira le classement définitif en cas d'ex aequo pour les trois premiers.

## C. COMPÉTITIONS AUTEURS JEUNES (18–25 ANS)

Cette compétition (Open) à thème libre est ouverte à tous les photographes âgés de 18 à 25 ans au 1er septembre de la saison photographique. La participation se fait directement au niveau national. Chaque saison, un nouveau thème sera défini.

### 1. RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

Il est de la liberté de création de chacun de concevoir sa série mais il est vivement conseillé aux candidats de veiller à la cohérence de l'ensemble, tant pour le contenu que pour la qualité des œuvres.

- Pas de thème imposé : il est entièrement libre
- Chaque série sera composée de 6 à 12 épreuves bien identifiée et on lui donnera un titre.

## 2. INSCRIPTIONS

Celles-ci se feront directement auprès du Commissaire National.

Une seule série est admise par auteur.

Les œuvres accompagnées du bordereau d'inscription (fichier Word) avec l'indication du titre de la série et du nom de l'auteur seront envoyées via un site permettant le transfert de fichiers lourds au Commissaire National Jeunesse.

Les fichiers en haute définition en format : JPEG- 300 dpi format A5, seront fournis au Commissaire National.

Les envois non conformes au présent règlement ne seront pas acceptés.

## D. RÉSULTATS.

Les résultats seront communiqués sur le site Internet de la FPF dans les quelques jours suivant le jugement.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Commissaire National Jeunes.



# CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

Le titre de club champion de France sera décerné, en fin de saison, au club totalisant le plus grand nombre de points, cumulés dans les différentes compétitions, organisées par la Fédération Photographique de France. Une coupe est réservée au club champion.

Les points proviendront uniquement des compétitions photos (Papier et IP, couleur, Monochrome, Nature, de la Coupe de France au National 2).

Les points d'une deuxième équipe pourront être pris en considération pour le calcul.

Critères de participation : chaque club sera présent dans au moins une Coupe de France de la saison en cours.

La participation est automatique. Aucune inscription n'est requise. Le calcul est issu des statistiques de toutes les compétitions photos.

Coupe de France		National 1		National 2	
Du 1 <sup>er</sup>	Dégressif jusqu'au 30 <sup>ème</sup>	Du 1 <sup>er</sup>	Dégressif jusqu'au 45 <sup>ème</sup>	Du 1 <sup>er</sup>	Dégressif jusqu'au 15 <sup>ème</sup>
90 points	De 89 points à 61 points	60 points	De 59 points à 16 points	15 points	De 14 points à 1 point

Dans chaque compétition, en cas d'ex-aequo, les clubs recevront tous la meilleure note. Le club suivant recevra la note correspondant à son classement. (Exemple : 3 clubs ex aequo en Coupe de France à la 8<sup>ème</sup> place, chaque club recevra 83 points, le club suivant classé à la 11<sup>ème</sup> place recevra 80 points).

Pour les ex-aequo à la première place de chaque compétition, le calcul du premier club sera défini suivant le guide des compétitions. Voir article **Jury et jugement, Résultats (page 26)**.

En cas d'ex aequo à la première place du classement club champion de France, pour départager, 1 point sera donné à chaque médaille, diplôme et coup de cœur et seront additionnés au classement final.

Une page spéciale sur Copain sera réservée au classement des clubs.

Tout point, non prévu au présent règlement sera arbitré par le responsable du Département compétition qui pourra faire appel à la commission FPF- Compétitions en cas de litige.

Pour toute demande d'information, écrivez au coordinateur du championnat des clubs à l'adresse suivante : [championnat.clubs@federation-photo.fr](mailto:championnat.clubs@federation-photo.fr)

# ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION

## A. ORGANISATION D'UNE COUPE DE FRANCE

Traditionnellement, c'est le club vainqueur de la Coupe de France de l'année précédente qui organise la Compétition, mais cela n'a rien d'une obligation. En cas de renoncement, on propose l'organisation au club arrivé second ou éventuellement à un club volontaire.

## B. ORGANISATION D'UN NATIONAL 1 OU NATIONAL 2

C'est le club vainqueur qui est prioritaire, mais ce n'est pas une obligation. En cas de renoncement, le commissaire à toutes liberté de la proposer à un autre club. Pour les Grands Prix, Quadrimage, Reportage, les Concours Jeunes, le Concours Auteur ainsi que pour le Prix du Livre : ces compétitions sont organisées par un club volontaire ou sollicité par le Commissaire, mais toujours en essayant de varier les sites. Il faut éviter que certaines régions soient tenues à l'écart.

## C. JUGEMENT IMAGE PROJÉTÉE PAR INTERNET

Cela concerne Image Projetée Couleur, Monochrome et Nature (Coupe, National 1, National 2).

Le Commissaire National procédera à la recherche des juges potentiels en expliquant la démarche et en leur expédiant notre processus de jugement.

Afin de respecter le travail des auteurs, chaque juge s'engagera à effectuer sa mission en toute confidentialité et dans les conditions optima de lecture : si possible un écran calibré de gamma de 2,2 et une luminosité entre 90 et 120 candelas et dimension d'au moins 24 pouces (pas de jugement sur tablette ou sur téléphone portable).

## D. LE CLUB ORGANISATEUR

### 1. POUR LES CONCOURS PAPIER

Le club retenu doit fournir gracieusement une salle pour recevoir le jugement (Salle suffisamment grande pouvant accueillir les ateliers de jugement de façon confortable) et une petite salle dédiée à l'informatique.

### 2. POUR LES CONCOURS DITS PROJÉTÉS EN SALLE (AUDIOVISUEL, JEUNES, AUTEURS JEUNES)

Il faut une salle qui permet une projection dans les meilleures conditions possibles, d'une capacité d'au moins 100 places assises pour une Coupe de France, et de 50 places pour les niveaux nationaux. Cette salle doit être occultée de toute entrée de lumière. Une petite salle dédiée à l'informatique est souhaitable.

Pour tous renseignements pour l'organisation d'une compétition, s'adresser à [dpt.compet@federation-photo.fr](mailto:dpt.compet@federation-photo.fr) ou au commissaire de la compétition souhaitée.